

Proposition 9 : Former les futurs médecins, le personnel médical et soignant, les professionnels de santé ainsi que les malades, leurs proches et les aidants au risque nutritionnel

Aujourd'hui, la formation initiale des médecins et des pharmaciens se résume à 2 heures de cours sur la dénutrition et 1 heure d'approfondissement sur les compléments nutritionnels oraux et la nutrition entérale et parentérale. Ces 3 heures de formation en moyenne sur 9 ans d'études pour une maladie qui tue, c'est trop peu. Pire, la formation est inexistante en Faculté de chirurgie dentaire. Enfin, nous sommes le dernier pays européen en termes de formation de diététique avec 2 années de BTS contre 3 à 5 ans d'études chez nos voisins européens.

Nous demandons que la nutrition soit considérée comme une discipline à part entière, en faisant entrer la dénutrition parmi les séminaires obligatoires du second cycle et parmi les enseignements transversaux du troisième cycle en Faculté, et en amplifiant la formation continue dans le domaine de la prévention et de la gestion de la dénutrition, quelles qu'en soient les causes. Nous appelons à harmoniser les études de diététique sur les standards européens et à rendre obligatoire l'enseignement des bonnes pratiques en nutrition artificielle dans les écoles de diététique. Enfin, nous appelons à la mise en place de réelles formations auprès des personnels de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) en contact des personnes âgées, afin de limiter les recours au secteur hospitalier.

Pour lutter contre la dénutrition au quotidien, il est essentiel d'informer et former les malades, leurs proches et les aidants au risque nutritionnel par une véritable éducation thérapeutique en nutrition. Seule la peur de se dénourrir peut permettre à chacun d'exiger d'être pesé et repesé, d'avoir accès à une alimentation adaptée et à des conseils nutritionnels.

Renforcer la formation des aidants passe également par la reconnaissance d'un droit fondamental d'être aidé, accompagné et soigné à domicile en créant un cadre législatif, réglementaire, administratif et financier cohérent. Précieux relais d'information, l'intervention des services d'aide à domicile s'inscrit dans une perspective de santé publique et de prévention des risques que nous ne devons pas négliger.